L'apprentissage est au coeur
de notre établissement.
Nous comptons sur vous !

TAXE D'APPRENTISSAGE

avant le 1er mars 2021

N'attendez plus ! Construisez l'avenir
et ne laissez pas votre comptable choisir pour vous.

INSTITUT
SAINT-DOMINIQUE

Merci à tous

pour votre confiance et votre soutien...

L'Institut Saint-Dominique est aussi un lycée technologique proposant des **Baccalauréats en STMG** (Management et Gestion), **STL** (Laboratoires) et **ST2S** (Santé et Social), également **4 BTS** en formation initiale (Analyse Biologie Médicale, Gestion de la PME, Communication, Support à l'Action Managériale).

L'Institut Saint-Dominique est aussi un Centre de Formation Professionnelle et un Centre de formation par apprentissage :

- **BAC+2 :** BTS Gestion de la PME, BTS Professions Immobilières, BTS Comptabilité-Gestion, BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, BTS Notariat.
- **BAC+3 :** Diplôme de Comptabilité et de Gestion, Licence pro Assistant Ressources Humaines

Nos réalisations en 2020

Climatisation des salles informatiques, achat de matériel pédagogique, informatique...

Nos projets

Achat de «classes mobiles», renouvellement de notre flotte d'ordinateurs portables et de tablettes numériques, la création d'un nouveau laboratoire performant, adapté aux nouveaux programmes, la création d'un nouvel espace multi-usage...

INSTITUT
SAINT-DOMINIQUE

Contact

M^me **Marine WEBRE**
30 avenue Fouchet - 64000 PAU
Tél. **05 59 32 01 23** - Mail : gestion@saintdominique.fr
www.saintdominique.fr

Conception graphique : Monsieur l'Oeil

Méthode

Comment je procède ?

L'affectation de la TAXE D'APPRENTISSAGE

Ce qui change...

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément réformé le financement de l'apprentissage. **Dorénavant, le versement de la taxe d'apprentissage sera réalisé directement par l'entreprise auprès de l'établissement de son choix...**

Votre ENTREPRISE

TAXE d'apprentissage

Le taux reste inchangé (0,68% de la masse salariale).

87% de la taxe + contributions : **URSSAF**

Une première partie, correspondant à 87% de la taxe, finance les contrats.

13%

Institut St Dominique

Versement DIRECT

Vous versez le « solde de la taxe d'apprentissage » directement auprès de notre établissement.
Nous vous transmettrons en retour un reçu libératoire.

1. Vous indiquez sur le bordereau de collecte de l'OPCA « Affectation : Reversements aux écoles et CFA » la part de la taxe que vous souhaitez voir attribuer à notre établissement .
2. Vous nous adressez directement votre versement :
   - par virement, Code UAI: 0640131 V
     Siret: 33461140700019
     RIB : FR76 4255 9100 0008 0026 4347 622
   - par chèque (à l'ordre de OGEC St-Dominique).
3. Pensez à nous renvoyer le bordereau joint par courrier ou par mail

OU

Subvention en NATURE

Vous choisissez de nous « subventionner en nature » en nous achetant ou proposant des matériels et équipements pour notre CFP/CFA.

Pour votre entreprise, cette valorisation s'effectue :
• Pour le matériel neuf sur la base du prix de revient, pour les produits en stock sur la valeur d'inventaire,
• Pour le matériel d'occasion sur sa valeur résiduelle comptable

Par exemple: équipement de matériel & mobilier pour les labos, climatisation des salles informatiques, renouvellement d'outils informatiques etc.

Contactez-nous pour étudier, ensemble, votre proposition.

En nous affectant votre taxe d'apprentissage vous investissez dans notre pôle de formation d'excellence au service de nos élèves/étudiants ET de votre entreprise.